

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 183

présenté par
M. Moreau et M. Taugourdeau

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« , Limousin et Poitou-Charentes »

les mots :

« et Limousin ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 9.

III. – En conséquence, compléter l’alinéa 15 par les mots :

« , Bretagne et Poitou-Charentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour saisir cette chance historique de réforme structurelle, la création d’une Grande Région Ouest-Atlantique réunissant les actuelles régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes est une nécessité. Cette région stratégique réunirait ainsi 9 millions de personnes aux identités et aux intérêts communs, pour un PIB de plus de 230 milliards d’Euros (supérieur au Danemark, à la Suède ou à la Roumanie).

Il aurait la taille critique pour peser dans une Europe dont le centre de gravité s’est déplacé vers l’Est entre Rome et Berlin.

La nouvelle région Ouest-Atlantique constituerait un espace économique de premier plan : le premier pour l'Agriculture, la Pêche, l'Agro-alimentaire ou même la construction navale.

Elle aurait la taille critique pour financer de grandes infrastructures comme un nouveau franchissement de la Loire à l'Ouest de Nantes devenu indispensable à la fluidité des échanges de la façade atlantique indépendamment d'ailleurs de la question de l'aéroport Notre Dame des Landes.

C'est pour ces différentes raisons que cet amendement propose la création d'une grande région Ouest-Atlantique unissant dans une communauté de destin la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.